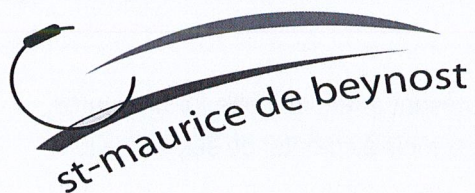




Folio :

Publié le : 17 JUIN 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2026-060

Objet : Arrêté temporaire de circulation

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 ;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise VCLG & ASSOCIES ;

Considérant qu'en raison d'une opération de livraison d'un garage préfabriqué réalisée à l'aide d'un camion-grue, il convient de réglementer temporairement la circulation avenue du Mas Rolland pour prévenir tout risque pour les usagers et permettre l'exécution des travaux dans de bonnes conditions ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'avenue du Mas Rolland à la hauteur du n°23 sera fermée à la circulation jeudi 2 juillet entre 7h30 et 12h30

Article 2 : L'entreprise demanderesse est tenue de mettre en place et de maintenir la signalisation réglementaire nécessaire à l'exécution de la présente autorisation. Une déviation adaptée sera instaurée pendant toute la durée de l'intervention.



Article 3 : Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.

Article 5 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'entreprise VCLG & ASSOCIES ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mercredi 17 juin 2026.

Le Maire,

Pierre GOUBE

